

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jeremie Gravelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3ec4ffad7de7861ab61765ae>

Date d'obtention : 2024-02-02 15:01:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je ne peux que déclencher la méthode que si c'est à la demande de l'élève victime ou d'un élève témoin. Peu importe le déclenchement de la méthode, je dois rencontrer la victime et les témoins et compléter la grille. Je ne fais pas passer la grille à l'instigateur si je détermine qu'un acte malveillant a été commis. Par contre, je dois lui expliquer que je dois confisquer son appareil pour prévenir la propagation du contenu.

Je dois confisquer les appareils de tous les personnes impliquer dans la situation qu'on reçu le contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous travaillons avec des humains. Nous devons séparer les gestes de la personne. Comme intervenant dans la méthode sexto, je dois demeurer rassurant et sécurisant envers la victime, les témoins et l'instigateur.

Notamment, informer les parents et les élèves sur la méthode sexto peut devenir une forme de prévention de situations de sextos. Prendre le temps d'expliquer la méthode et identifier aux élèves les intervenants pouvant faire la méthode guide les élèves dans leur demande d'aide.

Je ne peux dans aucune circonstance voir le contenu.

Je dois en tout temps protéger les témoins et les victimes et l'informations que j'ai reçu d'eux.

Il est important à tout prix de limiter la propagation du contenu.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la victime. Elle peut vivre de la honte et comme intervenant je dois diriger la honte vers le comportement et non vers la personne. Je dois me rendre objectif et sans jugements.

La rencontre avec l'instigateur. Elle peut vivre de la honte et comme intervenant je dois diriger la honte vers le comportement et non vers la personne. Je dois me rendre objectif et sans jugements.

La récolte d'information du contenu en question aussi.